



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/43/SC.1/L.1/Add.2
16 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-troisième session
Genève, 7 octobre 1996

Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION I

Rapporteur : M. Rénald Clérismé (Haïti)

POINT 5 (suite)

Rapporteurs : Nigéria (pour le Groupe africain)
Irlande (pour l'Union européenne)
Chine
Japon
République islamique d'Iran

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modifications doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 25 octobre 1996** à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5657 ou 5655

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES
ANNEES 90, AINSI QU'A L'INITIATIVE SPECIALE DU SYSTEME DES
NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

(suite)

69. Le porte-parole du Groupe africain (Nigéria) a dit que l'Afrique était un continent en proie aux crises économiques et sociales en dépit de ses abondantes ressources naturelles et de tous ses efforts de développement. Les divers programmes spéciaux engagés par des organisations internationales n'avaient eu aucune incidence sensible. Le continent continuait de subir déclin économique, baisse du revenu par habitant et détérioration des conditions sociales. Un taux annuel élevé d'accroissement démographique ne faisait qu'aggraver les choses.

70. Pour enrayer ou inverser cette situation, de nombreux pays africains avaient poursuivi des réformes économiques pendant plus d'une décennie, qui visaient à corriger les déséquilibres économiques fondamentaux et à soutenir le développement du secteur privé. Toutefois, les gains escomptés, tels qu'un accroissement des investissements étrangers directs en Afrique, ne s'étaient pas matérialisés. En dépit de tout, les pays africains avaient poursuivi leurs efforts pour promouvoir une mise en valeur et une utilisation efficaces des ressources humaines, exploiter leurs vastes ressources naturelles, mobiliser des ressources financières tant intérieures qu'extérieures pour le développement et renforcer la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales.

71. Le porte-parole a rappelé au Conseil que le lancement du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique avait principalement eu pour objet de concentrer l'attention sur les besoins en matière de développement des pays africains, afin de dégager des mesures d'appui conformes aux priorités de l'Afrique et de mobiliser le soutien politique voulu pour que des initiatives soient rapidement prises en vue d'éliminer quelques-uns des obstacles au développement en Afrique. Cet objectif n'avait toutefois pas été atteint.

72. Un problème particulièrement préoccupant était celui de la dette de l'Afrique, qui s'élevait à 317 milliards de dollars des Etats-Unis. Le porte-parole a reconnu que les créanciers s'étaient dans une certaine mesure attaqués à ce problème par le biais d'accords bilatéraux à des conditions de faveur, en soutenant le mécanisme de rachat de créances de l'IDA

et par l'adoption des conditions de Naples. L'endettement extérieur restait cependant un obstacle majeur au développement de l'Afrique.

73. Les structures économiques de l'Afrique empêchaient un progrès et une intégration harmonieuse dans l'économie mondiale. L'Afrique, par ailleurs, n'arrivait toujours pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers directs. Le porte-parole a demandé à la CNUCED d'appliquer le programme d'activités concernant la promotion des investissements déjà défini par le Conseil. Il fallait en outre encourager le développement des infrastructures matérielles.

74. En conclusion, le porte-parole a réaffirmé que le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique n'avait en rien atteint ses objectifs initiaux. Le soutien politique international sur lequel on avait beaucoup compté pour dynamiser les apports d'investissements et de ressources financières avait été décevant. Il a demandé à la communauté internationale d'avancer des mesures concrètes d'aide à l'Afrique concernant : l'accès aux marchés, la diversification dans le secteur des produits de base, les investissements étrangers directs, le développement des petites et moyennes entreprises, l'intégration régionale, et le développement d'une technologie appropriée, ainsi que le développement des infrastructures. Il a préconisé une nouvelle forme de partenariat pour le développement, qui soit davantage axée sur des politiques et des programmes ainsi que sur le développement des capacités locales.

75. La représentante de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a réaffirmé l'attachement de l'Union européenne au développement de l'Afrique. Le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique avait contribué à une plus grande prise de conscience politique de la situation particulière de l'Afrique. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique était un moyen de mettre en oeuvre une approche coordonnée pour réaliser les objectifs du Nouveau Programme.

76. Une préoccupation fondamentale pour l'avenir était d'intégrer les pays africains, notamment les pays les moins avancés, dans le système commercial mondial, alors même que la part dans le commerce mondial des pays les plus pauvres avait fortement diminué ces dernières années.

77. La représentante a souligné qu'en vertu de la Convention de Lomé, tous les produits industriels et la plupart des produits agricoles originaires des Etats membres africains bénéficiaient d'un accès en franchise garanti aux marchés de l'Union européenne. La quatrième Convention de Lomé prévoyait en

outre des concessions pour les produits agricoles et des règles d'origine plus souples dans le cas des produits industriels.

78. En outre, l'Union européenne reconnaissait que des mesures d'allégement de la dette étaient un élément essentiel de toute stratégie visant à restaurer la viabilité économique des pays les plus pauvres et le plus lourdement endettés.

79. Concernant l'Initiative spéciale pour l'Afrique, l'Union européenne se félicitait de ce que ce programme ait pour objet de cibler et de coordonner les travaux des institutions des Nations Unies en Afrique, et d'en accroître l'efficacité. Elle se félicitait également de la participation active des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement. L'Union européenne approuvait résolument l'importance accordée au renforcement de la capacité des pays africains d'assurer les services nécessaires dans les secteurs sociaux et de répondre aux besoins fondamentaux de leur population.

80. Il était toutefois important de noter que de nombreux projets et initiatives, lancés par des gouvernements nationaux avec le soutien de donateurs, existaient déjà en Afrique. Il fallait en tenir compte au moment d'élaborer des programmes au niveau national. Il fallait bien comprendre les besoins, les priorités et les capacités sectoriels et admettre que les gouvernements bénéficiaires aient la maîtrise de leurs programmes de développement.

81. La représentante a demandé à la CNUCED d'aider les pays africains à résoudre les problèmes administratifs et les problèmes de procédure liés à des coûts de transport et de transaction encore excessivement élevés dans le commerce intérieur et extérieur de l'Afrique. La CNUCED pouvait également contribuer au renforcement de la capacité des pays africains de gérer de nouveaux marchés compétitifs dans les secteurs des transports, des communications et des services publics de distribution, de façon que ces pays puissent exploiter au mieux les possibilités offertes par les nouvelles technologies, par la privatisation des entreprises publiques et par la libéralisation de leurs marchés.

82. En conclusion, elle a déclaré que l'Union européenne souhaitait travailler dans un véritable esprit de partenariat avec les pays africains ainsi qu'avec d'autres pays développés et nouveaux pays industriels. L'Union européenne tenait à ce que la communauté internationale fasse preuve de détermination et de cohérence dans le traitement de ces questions.

83. Le représentant de la Chine a dit que la présente session était la

première occasion qu'avait le Conseil, après la neuvième session de la Conférence, d'examiner les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Quelques progrès avaient déjà été obtenus, et certains pays avaient amélioré leurs résultats dans des secteurs essentiels. Toutefois, beaucoup restait à faire pour mettre les pays africains dans la voie d'un développement durable. La part de l'Afrique dans la production mondiale et aussi dans le commerce avait fortement diminué. La CNUCED devait redoubler d'efforts dans la mise en oeuvre du Nouveau Programme et de l'Initiative spéciale pour l'Afrique. La Chine attachait une grande importance à ses liens économiques avec les pays africains, auxquels elle avait fourni une assistance sous diverses formes. Elle continuerait de rechercher des modalités de coopération mutuellement avantageuses avec ces pays. Les entreprises chinoises seraient encouragées à coopérer avec l'Afrique. Le représentant était convaincu que les efforts considérables consentis par l'Afrique donneraient des résultats positifs et assureraient un avenir radieux pour le continent.

84. Le représentant du Japon a noté que la situation économique et sociale de l'Afrique ne cessait de se détériorer, non seulement en raison de problèmes économiques, mais aussi à cause de catastrophes naturelles et autres, telles que sécheresses, famines, troubles civils endémiques et instabilité politique, frappant diverses parties du continent. Quelques succès avaient néanmoins été enregistrés, notamment en Afrique australe où certains pays avaient réussi leur réconciliation nationale et leur démocratisation.

85. Le Gouvernement japonais avait pris un certain nombre d'initiatives en faveur des pays africains. Tout d'abord, il avait organisé en 1993 à Tokyo une conférence sur le développement international, qui avait été l'occasion de réaffirmer que le développement de l'Afrique constituait une priorité planétaire et qu'il importait de privilégier des stratégies de développement autonomes, fondées notamment sur une bonne gestion des affaires publiques et sur la mise en oeuvre de réformes tant politiques qu'économiques. Cette conférence avait été suivie du Forum Asie-Afrique, qui s'était tenu en Indonésie en 1994, et d'ateliers régionaux au Zimbabwe en 1995 et en Côte d'Ivoire cette année, destinés à encourager l'exploitation d'éléments et d'enseignements tirés du processus de développement de l'Asie. Le Japon avait également organisé plusieurs séminaires internationaux à Tokyo sur de nouvelles stratégies de développement.

86. A la neuvième session de la Conférence, le Japon avait clairement indiqué

ce que seraient ses activités futures. La deuxième Conférence de Tokyo sur le développement international se tiendrait en 1998. Le Japon avait également décidé de mettre en oeuvre une série de programmes d'appui aux efforts déployés par les pays africains dans le domaine du développement humain, notamment en matière de santé et d'éducation. Le représentant a appelé la communauté internationale à faire des efforts spéciaux en faveur de l'Afrique dans les domaines de la santé, du renforcement du secteur privé et de la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement japonais était disposé à fournir une assistance en matière de santé. S'agissant du développement du secteur privé, le Japon finançait, à hauteur de 300 000 dollars des Etats-Unis, un projet d'étude sur les possibilités d'appliquer à l'Afrique les enseignements fournis par l'expérience de l'Asie de l'Est. Il apportait également une contribution de 450 000 dollars des Etats-Unis aux activités de coopération technique dans le secteur des produits de base, et consacrait deux millions de dollars des Etats-Unis sur sa contribution au fonds japonais de mise en valeur des ressources humaines établi auprès du PNUD à la promotion de la coopération Sud-Sud.

87. En conclusion, le représentant a déclaré espérer qu'il serait possible, grâce à des efforts concertés, de trouver les moyens de traduire dans les faits les principes et les normes figurant dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

88. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a rappelé que la session informelle organisée par le Président avait été l'occasion d'une discussion instructive et fructueuse sur la situation de l'Afrique et sur le Nouveau Programme des Nations Unies. Il y avait noté avec grand intérêt l'intervention de la délégation japonaise, qui avait donné des informations précises sur l'action que le Gouvernement japonais avait menée en faveur des pays africains. Il espérait qu'à la suite de la neuvième session de la Conférence, davantage de donateurs prendraient des mesures analogues en faveur des pays africains.
